

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1922

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE



BRUXELLES

PALAIS DES ACADEMIES

Des presses de

L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE

1922

LES

GROS TOURNOIS FRAPPÉS A BRUGES

PAR PHILIPPE LE BEL ET ROBERT DE BÉTHUNE

Continuant la politique suivie par son père Philippe le Hardi, Philippe le Bel s'appliqua à faire pénétrer en Flandre la monnaie royale, à faire supplanter par celle-ci les monnaies étrangères, et à réduire l'importance du numéraire des comtes. Jusqu'alors, la monnaie royale n'avait pas eu cours légal en Flandre; elle y était reçue sur le même pied que la monnaie de l'Empire, que celle du roi d'Angleterre ou que celle des seigneurs féodaux et des communes.

Par un premier mandement d'août 1289 (1), Philippe le Bel prescrivit à Guy de Dampierre de faire respecter les cinq points suivants :

1° Nul, dans le comté de Flandre, ne pourra refuser parisis ni tournois;

2° Les monnaies des barons n'auront cours que dans chaque baronnie;

3° La circulation des monnaies d'Empire est interdite;

4° Les esterlins anglais seront reçus pour 4 tournois (2);

5° Dans chaque bonne ville seront établis deux ou trois prud'hommes chargés de faire respecter cette ordonnance.

Ces prescriptions, Philippe le Bel veilla à ce qu'elles fussent observées; nombreuses sont les ordonnances qui les rappellent: mars 1291 (3), mardi et jeudi devant Pâques flories 1292 (4), le

(1) *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, par M. DE VILEVAULT et M. DE BREQUIGNY. XI, Paris, 1769, pp. 365 et 366.

(2) On remarquera que les esterlins anglais sont tolérés; c'était probablement une nécessité à cause des rapports commerciaux de l'Angleterre et de la Flandre.

(3) C.-L. DIERICX, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les privilèges des Gantois*. Gand, 1807. I, p. 389.

(4) C.-L. DIERICX, *O. c.*, I, p. 390.

lundi devant Noël 1293 (1), le jeudi après la mi-carême 1294 (2), etc.

Ces mesures furent exécutées. Le roi dut même intervenir pour modérer le zèle des officiers du comte de Flandre qui se servaient des édits royaux pour assouvir des vengeances privées (3).

En 1297, Philippe le Bel envahit la Flandre. Cette première campagne prit fin par la conclusion des trêves de Vyve-Saint-Bavon (10 octobre 1397) (4). Le comte de Flandre n'était plus en possession que de Gand, Ypres, Douai, Dam, Ardenbourg, Thourout et Audenaerde.

Le Roi mit aussitôt la main sur la monnaie de Bruges. Il y monnaya tout au moins en 1298 : la Cour des Monnaies de Paris constata en effet qu'il lui manquait le compte du monnayage à Bruges du mardi avant la Pentecôte jusqu'au dimanche après la Saint-Martin d'hiver (5).

Les gens du roi prétendaient en effet que le comte n'avait pas le droit de battre monnaie dans ceux de ses domaines qui relevaient de la couronne de France, tant que la guerre ou les trêves dureraient (6).

Guy de Dampierre ne s'inclina pas : nous lui voyons donner à Ypres des lettres de non-préjudice pour y avoir battu de la grosse monnaie en 1297 et 1298 (7). A Douai, son atelier monétaire fut également ouvert (8), et pour rassurer ses monnayeurs, il leur octroya leur premier privilège (29 avril 1297) (9).

Comme le roi était maître de Bruges, la résistance du comte ne pouvait l'empêcher d'y battre monnaie, et le document cité

(1) C.-L. DIERICK, *O. c.*, II, p. 163, note.

(2) V. GAILLARD, *Recherches sur les Monnaies des Comtes de Flandre*. Gand, 1852, pièce justificative n° V.

(3) C.-L. DIERICK, *O. c.*, II, p. 165, n° 1.

(4) Pour l'histoire de cette période, voy. l'excellent ouvrage de Fr. FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel en Flandre*. Paris, Champion, 1896.

(5) *Il faut le compte du monnoiage de Bruges, du mardi devant la Penthecauste l'an 1298 jusques au dimanche après la Saint-Martin d'yoer en cel an*. AN. Desiderata de la Cour des Monnaies. Carton Z 1b 361. Reproduit par DE SAULCY.

(6) KERVYN DE LITTENHOVE, *Etudes sur l'histoire du XIII^e siècle*, pp. 68 et 69. *Mémoires (in-4^o) de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, T. XXVIII, 1854.

(7) V. GAILLARD, *O. c.*, pièces justificatives VII et IX.

(8) V. GAILLARD, *O. c.*, p. 129.

(9) V. GAILLARD, *O. c.*, pièces justificatives, VIII.

plus haut établit avec la plus entière certitude qu'il ne s'en fit pas faute.

Mais, si nous pouvons démontrer que Philippe le Bel a monnayé à Bruges, jusqu'à présent on n'a pas réussi à déterminer quelles sont les espèces qu'il y a frappées (1).

On a attribué à Bruges les gros de Philippe le Bel dont l'X du mot *rex* est cantonné de quatre globules; on a cru y voir un emprunt aux deniers flamands dont la croix est ornée de la même manière.

On a songé aussi aux gros à l'L fleurdelisé de Philippe, mais ce ne sont là que des hypothèses qui ne reposent sur aucune base sérieuse, et qu'il ne faut pas hésiter à écarter définitivement.

*
**

Après la paix d'Athies-sur-Orge, en 1305, Robert de Béthune récupéra la Flandre mutilée: il avait perdu Lille, Douai et Orchies.

Il s'empessa de battre des gros tournois pour affirmer sa rentrée en possession de ses domaines: on connaît depuis longtemps ses gros au châtel tournois avec, au revers, l'inscription *MONETA FLAND* dans un entourage de douze feuilles d'ache. Il est certain que ceux-ci ont été fabriqués à Gand: la feuille d'ache se retrouve sur les monnaies frappées à Gand par Louis de Crécy et Jean III de Brabant (2).

Mais ce n'est pas le seul gros tournois frappé par ce prince dans la Flandre dépendant de la couronne de France. M. Louis Théry en a récemment découvert un autre qu'il a bien voulu me permettre d'étudier et de faire connaître.

C'est un gros au châtel tournois surmonté d'une fleur de lis. En voici la reproduction et la description.



(1) DE SCHODT, *Résumé historique de la Numismatique brugeoise*. (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, T. III, Bruges, 1888, p. 245.)

(2) V. GAILLARD, *O. c.*, p. 139 et suiv.

PAX : DOMINI : SIT : SEMPER : ROBISQVI†. Entre deux cercles de grènetis: ROB' . QOMES . FLAN†. Au centre, croix pattée. L'L de *Flan* est orné d'un trèfle.

R/. Dans un entourage composé de douze fleurs de lis, entre deux cercles de grènetis, châtel tournois surmonté d'une fleur de lis et entouré de l'inscription TVRONVS^m CIVIS.

Argent. Poids: 3^{gr}645.

Coll. Louis Théry (Lille).

Le droit de cette pièce est analogue au revers des gros de Robert de Béthune frappés à Gand et à Alost (1). Le revers est identique à celui des gros de Philippe le Bel au châtel tournois qui ont été attribués à Avignon par M. le comte de Castellane (2).

De quel atelier sortent-ils ? Ils ne peuvent avoir été battus qu'à Bruges, puisque nous connaissons les produits de l'atelier de Gand. Remarquons d'ailleurs en passant qu'ultérieurement la fleur de lis est devenue le différent monétaire de l'atelier de Bruges. Nous verrons plus loin par suite de quelles circonstances cela s'est produit.

★
★

Sur le gros de Robert de Béthune, on remarque un détail d'une importance capitale : les mots *Turonus* et *civis* sont séparés par une espèce de tête de trident.

Or, il se fait que la tête de trident se retrouve sur un gros de Philippe le Bel au châtel surmonté de la fleur de lis. En voici la reproduction et la description :



BHDICTV̄ : SIT : HOMĒ : DHI : NRI : DEI . IRV . XPI†.
Entre deux cercles de grènetis, PHILIPPVS^m REX †. Au centre, une croix pattée.

(1) V. GAILLARD, *O. c.*, pl. XIX, 167-170.

(2) C^{te} DE CASTELLANE, *Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé*. (*Revue numismatique*, 1904, pp. 533-550.)

R/. Dans un entourage de douze fleurs de lis, entre deux cercles de grènetis, châtel tournois surmonté d'une fleur de lis et entouré de la légende TVRONVS ^m DIVIS.

Argent. Poids : 3^{gr}930.

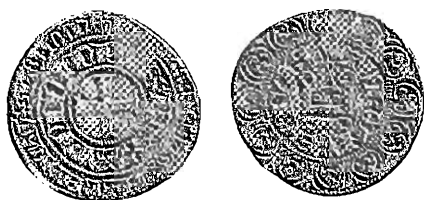
Coll. Louis Théry (Lille).

La comparaison de cette pièce avec celle de Robert de Béthune frappée à Bruges conduit à la conclusion que ce dernier copie exactement, jusqu'au différent d'émission, le gros de Philippe le Bel.

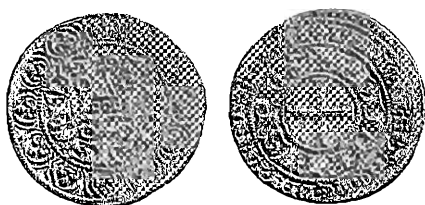
Or, le différent d'émission est à peine visible. Une reproduction qui n'aurait pas été faite dans un but déterminé l'aurait forcément négligé. Pour pouvoir expliquer la présence de ce différent sur le gros de Robert de Béthune, il faut admettre que ce gros est sorti du même atelier que celui de Philippe le Bel. L'identité absolue du style des deux pièces renforce d'ailleurs encore cette conclusion.

Les gros de Philippe le Bel au châtel tournois surmonté d'une fleur de lis ont donc été frappés à Bruges entre 1297 et 1302., date du soulèvement de la ville.

Il y en eut au moins quatre émissions : l'une, celle dont nous avons décrit et reproduit ci-dessus un exemplaire, doit être la dernière en date, puisqu'elle a été reprise sous Robert de Béthune ; son différent est une tête de trident.



Une autre présente une petite fleur de lis (collection Louis Théry, Lille).



La troisième, un anneau au droit et une étoile au revers (Cabinet de France).

*
* *

Les gros de Philippe le Bel au châtel tournois surmonté d'une fleur de lis n'ont donc rien de commun avec Avignon. L'attribution qu'en avait faite M. le comte de Castellane à cette dernière ville (1) sculevait d'ailleurs une objection fort grave parce qu'elle heurtait une question de principe : cette théorie obligeait à admettre qu'un roi de France aurait imité une monnaie d'un vassal, ce qui allait à l'encontre du processus habituel : ce sont les vassaux qui imitent d'ordinaire les monnaies de leur suzerain (2).

Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt de rechercher pour quelles raisons Philippe le Bel, lors de son monnayage à Bruges, a surmonté le châtel tournois d'une fleur de lis.

La fleur de lis est à ce moment le symbole de la royauté française. Sur la *masse d'or* et le *petit royal assis*, le roi est représenté tenant de la main gauche une fleur de lis.

Le lis fut en Flandre le signe de ralliement des partisans de Philippe le Bel : est-il besoin de rappeler que ceux-ci étaient désignés sous le nom de *leliaerts* ou gens du lis ?

Remarquons en outre que, en 1297 et 1298, Bruges fut fortifiée à l'initiative des Français, afin de mettre la ville à l'abri d'un coup de main de Guy de Dampierre et de son allié le roi d'Angleterre. Pour payer les ouvriers qui travaillèrent aux défenses de la ville, Pierre Habin fournit à cette dernière 9,900 petits méraux de plomb. Il en est parvenu jusqu'à nous : ils appartiennent à divers coins, mais tous portent au droit une fleur de lis dans un entourage, et, au revers, une croix pattée cantonnée de douze globules à l'imitation des esterlins (3).

(1) *Revue numismatique*, 1904, p. 544.

(2) Ceci prouve également que le système de classification des gros tournois de Philippe le Bel basé sur la forme des lettres (DEUDONNÉ, *Manuel de Numismatique française*, Paris, 1916, p. 238) doit être révisé et peut-être abandonné. Le plus ou moins de largeur des lettres dépend souvent du plus ou moins de place dont dispose le graveur, et les formes spéciales telles que le *t* oncial ou le *t* annelé, de la fantaisie du tailleur de fer : on les retrouve partout.

(3) DE SCHODT, *O. c.*, p. 276.

La fleur de lis était donc devenue l'emblème de Bruges (1).

Si Philippe le Bel, à son tour, a placé la fleur de lis sur ses gros de Bruges, c'est dans un but politique : il voulait marquer par là l'emprise de la France sur la Flandre, emprise qu'il entendait rendre nettement sensible.

Lorsqu'à son tour Robert de Béthune monnaya à Bruges, on reprit le type des coins de Philippe le Bel qui étaient devenus usuels ; la conception première de la signification du type fut oubliée ; la fleur de lis fut considérée comme la marque de l'atelier de Bruges, et c'est à ce seul titre qu'elle figure sur le châtel des gros de Robert de Béthune.

Plus tard, sous Louis de Crécy et jusqu'à Philippe le Bon, on ne voit plus sur les monnaies aucun différent de l'atelier de Bruges. C'est sous Charles le Téméraire que la fleur de lis commença à y reparaître en cette qualité. A partir de ce prince, elle ne cessa d'être employée jusqu'à l'époque de Marie-Thérèse où elle fut remplacée par le lion de Flandre — probablement par suite d'une inadvertance du graveur général Jacques Roetiers (2).

Victor TOURNEUR.

(1) Remarquons encore qu'au revers des mailles muettes de Bruges contemporaines de Guy de Dampierre, la croix du revers est parfois fleurdelisée

(2) Voy. *Revue belge de Numismatique*, LXVIII, 1912, p. 150.
